

## **Volume 19 « Restrictions en matière du droit de la protection des animaux dans le domaine de l'élevage – interprétation et mise en œuvre de l'Art. 10 LPA » publié dans la série des publications de la TIR**

Tier im Recht (TIR ; fondation pour l'animal en droit) a le plaisir d'annoncer la dernière publication de sa série de livres « Schriften zum Tier im Recht » (publications sur l'animal en droit). Avec le volume 19, une thèse de doctorat dans le domaine du droit de la protection des animaux a pu être publiée à nouveau dans la série des publications TIR. La TIR félicite son ancienne collaboratrice juridique, Dr Nora Flückiger, pour l'obtention de son doctorat et est convaincue que son travail apportera une contribution importante à l'exécution des dispositions sur l'élevage cruel.

29.01.2021

Dr iur. Nora Flückiger a achevé ses études à la faculté de droit de l'Université de Zurich en 2011. De 2012 à 2017, elle a travaillé comme collaboratrice juridique pour la TIR et a contribué à diverses publications. En parallèle, elle a rédigé la présente thèse de doctorat. En 2019, elle a obtenu son brevet d'avocat dans le canton d'Argovie et a ensuite travaillé à nouveau pour la TIR jusqu'à fin 2019. Depuis juillet 2020, elle travaille comme greffière à la cour de droit administratif du Tribunal administratif de Berne.

Dans sa thèse de doctorat, l'auteure se consacre à l'interprétation et à la mise en œuvre de l'interdiction de contrainte liée à l'élevage selon le droit suisse de la protection des animaux. Au-delà de la présentation complète des dispositions du droit sur la protection des animaux liées à l'élevage, on y trouve également une comparaison juridique avec les réglementations correspondantes en Allemagne, en Autriche et en droit international. De plus, la mise en œuvre en droit pénal de l'interdiction de contrainte liée à l'élevage est discutée et la possibilité de mesures complémentaires, notamment administratives, est examinée.

Cette publication s'adresse principalement aux autorités de poursuite pénale et administratives chargés de l'exécution du droit sur la protection des animaux ainsi qu'aux tribunaux. Elle vise à contribuer à une mise en œuvre uniforme de l'interdiction de contrainte liée à l'élevage qui raisonnablement prend en compte les intérêts des animaux. De plus, elle vise également à donner aux organisations d'élevage, aux éleveurs et aux autres personnes intéressées un aperçu des principes de base du droit de la protection des animaux et à donner du poids à un élevage orienté vers le bien-être et la dignité des animaux.

Le nouveau volume 19 est disponible pour 96,- francs suisses dans les librairies ou directement dans le [TIR-Shop](#).